

**BERNARD MONTAGNES O.P., *La province de Toulouse rétablie en quête de mémoire historique: l'oeuvre du père Cormier*, in «Archivum Fratrum Praedicatorum» (ISSN 0391-7320), 69, (1999), pp. 353-378.**

Url: <https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp>

Questo articolo è stato digitalizzato della Biblioteca Fondazione Bruno Kessler, in collaborazione con l'Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum all'interno del portale [HeyJoe](https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp) - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe è un progetto di digitalizzazione di riviste storiche, delle discipline filosofico-religiose e affini per le quali non esiste una versione elettronica.

This article was digitized by the Bruno Kessler Foundation Library in collaboration with the Institutum Historicum Ordinis Praedicatorum as part of the [HeyJoe](https://heyjoe.fbk.eu/index.php/afp) portal - *History, Religion, and Philosophy Journals Online Access*. HeyJoe is a project dedicated to digitizing historical journals in the fields of philosophy, religion, and related disciplines for which no electronic version exists.



## Nota copyright

Tutto il materiale contenuto nel sito [HeyJoe](#), compreso il presente PDF, è rilasciato sotto licenza [Creative Commons](#) Attribuzione-Non commerciale-Non opere derivate 4.0 Internazionale. Pertanto è possibile liberamente scaricare, stampare, fotocopiare e distribuire questo articolo e gli altri presenti nel sito, purché si attribuisca in maniera corretta la paternità dell'opera, non la si utilizzi per fini commerciali e non la si trasformi o modifichi.

## Copyright notice

All materials on the [HeyJoe](#) website, including the present PDF file, are made available under a [Creative Commons](#) Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License. You are free to download, print, copy, and share this file and any other on this website, as long as you give appropriate credit. You may not use this material for commercial purposes. If you remix, transform, or build upon the material, you may not distribute the modified material.



# LA PROVINCE DE TOULOUSE RÉTABLIE EN QUÊTE DE MÉMOIRE HISTORIQUE: L'OEUVRE DU PÈRE CORMIER

PAR  
BERNARD MONTAGNES OP

Du fait de la coupure de plus d'un demi-siècle provoquée par la Révolution française, la continuité avec la tradition s'est rompue, la mémoire historique des Prêcheurs méridionaux, en particulier pour ce qui touche saint Dominique en Lauragais, n'a pu faire l'objet d'une transmission directe. Il a fallu réinventer la tradition. C'est ainsi que le premier prieur de la province dominicaine de Toulouse nouvellement restaurée<sup>1</sup> a dû procéder à une reconstitution du souvenir, d'abord autour de ce lieu de mémoire qu'est Fanjeaux, en inscrivant dans le paysage la trace du passage de saint Dominique, ensuite en redécouvrant le patrimoine spirituel légué par l'ancienne province de Toulouse. L'entreprise a occupé les deux provincialats successifs du Père Cormier entre 1865 et 1874.

## RAVIVER LE SOUVENIR DE SAINT DOMINIQUE EN LAURAGAIS

Autour de Fanjeaux, pareille reconstitution de la mémoire va être l'oeuvre, à peu près au même moment, de deux hommes également attachés au souvenir de saint Dominique: le curé Auguste Cros<sup>2</sup> et le prieur provincial Hyacinthe-Marie Cormier<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Province rétablie par le Père Jandel, maître de l'Ordre, le 4 juillet 1865. «L'oeuvre est comme une fondation de province, bien qu'elle ait eu l'air, d'abord, d'une simple séparation», écrit le P. Cormier au P. Jandel le 19 mai 1866.

<sup>2</sup> Auguste Cros (1808-1883), originaire de Carcassonne, a été curé de Fanjeaux du 1<sup>er</sup> avril 1853 au 1<sup>er</sup> octobre 1880 (communication de l'archiviste de l'évêché de Carcassonne, 31.8.1998).

<sup>3</sup> Le P. Hyacinthe-Marie Cormier (1832-1916), institué prieur provincial le 17 octobre 1865, étant originaire d'Orléans; entré dans l'Ordre à Flavigny, il n'avait

Notons auparavant que, ni du côté des dominicains, ni du côté de la paroisse, l'effort pour faire revivre saint Dominique en Lauragais ne commence vers 1867: il faut rappeler, en effet, ce que Prouilhe<sup>4</sup> doit tant au Père Lacordaire qu'à Mme Jurien<sup>5</sup>. Lacordaire, venu pour la première fois à Fanjeaux vers la mi-juillet de 1852, avait songé à ériger à Prouilhe un monument commémoratif. Par l'entremise du curé Gabriel Aybram, il avait obtenu la donation d'une parcelle de l'ancien domaine de Prouilhe: la motte féodale, «terrain en forme d'éminence, complanté en amandiers» et une voie d'accès à ce terrain enclavé dans la propriété de Chambert. L'acte du 19 janvier 1853<sup>6</sup> stipule que «cette donation est faite de la part des dames de Chambert dans la vue de seconder les intentions du Révérend Père Lacordaire et lui faciliter l'accomplissement de ses projets pour la construction d'une chapelle commémorative de l'ancien monastère de Prouilhe, dont le terrain donné était autrefois une dépendance». Néanmoins aucune réalisation ne suivra avant la venue en ces lieux de Mme Jurien<sup>7</sup>.

#### *Le rôle du curé de Fanjeaux*

Le récit de l'acquisition de l'emplacement de l'ancien Prouilhe puis de la construction du nouveau monastère a été publié d'après les papiers de Mme Jurien. Or le curé Auguste Cros a laissé des souvenirs inédits<sup>8</sup> où il souligne (peut-être en s'arrogant le beau

---

aucune attache dans le Midi; tout au plus était-il venu une fois rencontrer le Père Lacordaire à Sorèze. Il a dirigé trois fois la province de Toulouse (1865-1869, 1869-1874, 1878-1882) depuis le couvent de Marseille, où il avait fait sa résidence. Voir la notice «Cormier» par A. Genevois, dans *Dictionnaire de spiritualité*, II, 2329-2336.

<sup>4</sup> La graphie «Prouilhe», plus conforme à la phonétique occitane, n'a pas été substituée dans les citations qui portaient la forme usuelle «Prouille». Pour cette raison, on trouvera tantôt l'une, tantôt l'autre.

<sup>5</sup> Sur tout cela, voir: [Larrey, Louise, en religion Sr Thomas de Jésus], *Histoire du monastère de Notre-Dame de Prouille*, par une religieuse du même monastère, s.l., 1898, p. 305-355; [M.-D. Constant], «Le monastère de Prouille et le Père Lacordaire», dans *l'Année dominicaine*, août 1911, p. 350-367; A. Duval, 1880, *La vie monastique recommence à Prouille*, Conférence du 8 août 1980.

<sup>6</sup> Étude de M<sup>e</sup> Caunes, notaire à Fanjeaux.

<sup>7</sup> Marie-Antoinette Camille Panon-Desbassyns, épouse du vicomte Louis-Charles Jurien, née à l'île de la Réunion en 1811, décédée à Paris en 1878.

<sup>8</sup> Original autographe (celui que nous citons) aux Archives de Prouilhe, daté de 1869 par une autre main. Copie manuscrite peu fiable aux Archives de la province dominicaine de Toulouse (ADT), II, 9. Par le témoignage du curé Cros, c'est la version de Mme Jurien que nous entendons. Le curé lui avait dit: «Il y a quelque chose d'extraordinaire dans tout ceci, et on devrait prendre note des particularités concernant la résurrection de Prouille» *Histoire du monastère*, p. 333.

rôle) quelle aide efficace il a apportée à Mme Jurien. Celle-ci, arrivée à Fanjeaux le mercredi de la première semaine de carême (28 février 1855), vient aussitôt solliciter l'appui de l'abbé Cros pour rebâtir Prouilhe:

«Nous nous concertâmes sur les moyens à prendre pour nous procurer le terrain et, depuis, Madame n'a plus abandonné son projet. Elle a éprouvé mille et mille difficultés, le démon agissait contre elle, souvent j'étais obligé de relever son moral; et enfin [en 1869] son but est atteint, le couvent est bâti; elle espère encore pouvoir bientôt y mettre la dernière main<sup>9</sup>.»

Le curé sert d'intermédiaire auprès de Mme de Chambert, propriétaire de l'emplacement. Au terme de négociations compliquées, le 27 décembre<sup>10</sup> 1855, «le contrat fut signé, dans le salon de Mme de Chambert, par M. le curé de Fanjeaux, le R.P. Lacordaire [agissant au nom de Mme Jurien], et quatre élèves du collège de Sorèze qui l'avaient accompagné<sup>11</sup>». Le 4 septembre 1856, au cours d'une cérémonie solennelle présidée par Mgr de la Bouillèrie et par Mgr de Marion-Brésilhac, l'évêque de Carcassonne procède à la bénédiction du terrain. Le Père Lacordaire, dans une harangue qui, au dire du curé, passa bien au-dessus de l'auditoire populaire, «entra dans de hautes et profondes considérations d'histoire et de philosophie. Après avoir stigmatisé le marteau sacrilège de la Révolution de 93, il fit voir la main de la divine Providence dans la personne de Mme la vicomtesse et présenta sa noble résolution comme une réparation à l'outrage fait à la religion par les révolutionnaires<sup>12</sup>.»

Quelque peu éclipsé durant cette solennité, le curé retrouve ensuite ses prérogatives:

«Ce fut M. le curé de Fanjeaux qui fut chargé par Monseigneur l'évêque de bénir la petite chapelle domestique de Mme la vicom-

---

<sup>9</sup> Au moment où écrit le curé, les travaux étaient suspendus depuis environ sept ans à cause des revers de fortune de madame Jurien.

<sup>10</sup> Le mémoire du curé porte, par erreur, 27 septembre, mais l'acte notarié de la vente du terrain par Mme de Chambert est du 27 décembre, date que l'on tenait pour celle du commencement du monastère au temps de saint Dominique.

<sup>11</sup> Auparavant, le curé était allé à Toulouse retirer la somme nécessaire chez les Villèle. Le comte Jean-Baptiste de Villèle (ministre de la Restauration) avait épousé à la Réunion Rosalie Ombeline Mélanie Panon-Desbassyns, laquelle était vraisemblablement la soeur de Mme Jurien. Les Villèle habitaient à Toulouse, rue Vélane, un hôtel particulier mitoyen du couvent des dominicains.

<sup>12</sup> Cité selon l'autographe. *L'Histoire du monastère*, qui fait référence (p. 343) à la notice du curé, présente quelques variantes.

tesse. Il fut aussi chargé de bénir la première pierre du couvent. <Nous descendîmes en procession avec toute la paroisse de Fanjeaux.> Les cérémonies furent très belles et Madame la vicomtesse, pour me témoigner sa satisfaction et sa reconnaissance me promit un bel ostensor de vermeil qu'elle m'a envoyé de Paris<sup>13</sup>.»

Une fois les ressources taries et le chantier arrêté, comme Mme Jurien demeure néanmoins décidée à poursuivre son oeuvre, le curé ne se retire pas non plus:

«Nous sommes aussi toujours disposé à seconder ses efforts, quoique nous n'en ayons pas toujours été bien récompensés. Car, comme elle, nous avons été entravé, je puis dire persécuté par le démon, et Dieu sait ce que nous avons eu à souffrir, pendant longtemps, de contradictions suscitées par de noires calomnies. Notre conduite toujours digne et surtout notre constante coopération dans ces moments de tristesse, qui ont découragé tout le monde et écarté les prétendus amis de l'oeuvre, ont bien fait connaître nos sentiments de dévouement et de sacrifice. Du reste c'est bien nous que le Saint-Père avait désigné pour seconder cette oeuvre. Lorsque Mlle Lemoine<sup>14</sup> disait à Sa Sainteté: "Comment ferai-je [pour rebâtir Prouilhe]? Je ne

<sup>13</sup> L'incise entre chevrons vient de la copie ADT. Selon l'*Histoire du monastère*, c'est au curé de Fanjeaux qu'il revint aussi de bénir la première pierre du monastère, le 31 mai 1857, tandis que la première pierre de la basilique fut posée par l'évêque de Carcassonne le 4 août suivant.

<sup>14</sup> La relation de Mme Jurien, *Histoire du monastère*, p. 321, y fait allusion: «J'avais connu à Rome, quelques mois auparavant [en 1854] une jeune personne, laquelle me parlait constamment de la restauration de Prouille et de la volonté de Dieu à cet égard.» Selon la notice rédigée par le curé, cette demoiselle Lemoine était venue à Rome pour y devenir dominicaine. Pendant sa retraite de prise d'habit, elle avait entendu à plusieurs reprises une voix: «Il faut que tu t'occupes à rebâtir le couvent de Prouilhe», couvent dont pourtant elle ignorait tout. Sur le conseil de son directeur, elle consulta le pape Pie IX, ainsi qu'elle le raconta à Mme Jurien en sortant de l'audience. «Sa Sainteté m'a répondu qu'il fallait obéir à cette voix et que je devais m'occuper de ce projet. – Mais, Très Saint Père, je n'ai pas le premier sou. Je n'ai pas même de quoi payer les dépenses pour ma prise d'habit. Je ne sais pas même où se trouve ce couvent. – Ne vous donnez pas de souci de l'argent. Si Dieu vous appelle, marchez et Dieu saura bien y pourvoir. Quant au couvent, vous pourrez vous adresser au curé du lieu.» Sur quoi Mme Jurien, qui connaissait déjà Mlle Lemoine, l'assura qu'elle était femme à seconder ses desseins: l'une serait pour le spirituel et l'autre pour le temporel. Après s'être enquis auprès des dominicains de Rome dans quel pays se trouvait le couvent de Prouilhe, Mme Jurien partit aussitôt pour Fanjeaux.

Selon le Père A. Duval, Camille Lemoine, novice au monastère de Nay en 1853, avait fait appel à Lacordaire pour qu'il l'aidât à reconstituer le monastère de Prouilhe. Lacordaire pensait que cette demoiselle «perdrait toute oeuvre où elle serait employée».

connais pas ce couvent", il lui fut répondu: "Adressez-vous au curé du lieu". C'est ce qu'a fait Mme la vicomtesse. Et depuis, malgré tous les obstacles, nous avons été fidèle à notre devoir.

D'ailleurs ce n'est pas là la seule contradiction qu'ait eu à éprouver M. le curé de Fanjeaux. Comme saint Dominique, il n'a jamais entrepris aucune oeuvre sans rencontrer les plus fortes oppositions. Mais la Sainte Vierge et saint Dominique l'ont toujours protégé et il a toujours triomphé de tous les obstacles. [Ainsi à l'occasion du monument] en l'honneur de saint Dominique<sup>15</sup>, qui depuis a protégé notre pauvre paroisse et l'a préservée du terrible fléau de la grêle, tandis que tous les villages voisins ont été écrasés. Dieu soit béni !»

Dans Fanjeaux, avant tout projet d'un monument au Seignadou, le curé a déjà implanté sur ce belvédère, en 1853, une croix de pierre, que Mme Jurien<sup>16</sup> remplace en 1860 par une croix de marbre. Quelques années après, naît le dessein d'un ouvrage plus important dont, le 29 juin 1867, l'abbé Cros adresse au Père Jandel le plan et le devis. Il veut dresser un monument, explique-t-il, au lieu dit *le Seignadou*, d'où saint Dominique avait aperçu un signe du ciel au-dessus de Prouilhe. Pour ce projet, qui devait comporter une statue de saint Dominique en terre cuite et dont le devis s'élevait à 1680 francs, il demande l'approbation maître de l'Ordre, il sollicite aussi la bénédiction du Saint-Père<sup>17</sup>. Le plan envoyé à Rome n'ayant pas été conservé, il reste le commentaire qu'en fait le curé dans sa lettre: «Comme vous le voyez, saint Dominique sera placé à genoux [souligné] sur le haut d'une colonne qui domine cinq départements.»

Aussitôt acquis l'emplacement nécessaire (le 12 octobre 1867), une circulaire du curé, datée de Fanjeaux, le 25 novembre, fait appel à la générosité de tous les dévots<sup>18</sup>:

[Par gratitude envers saint Dominique] «M. le curé de Fanjeaux propose de mettre tout le pays sous la protection de ce grand saint;

---

<sup>15</sup> Un châtelain du voisinage, écrit le curé, «qui n'eut que des railleries pour notre grand projet, perdit cette année-là [1859] toute sa récolte».

<sup>16</sup> En ce qui concerne la croix du Seignadou, les informations proviennent d'un autre curé de Fanjeaux: Abbé Babou, *Guide du pèlerin à Prouille et à Fanjeaux*, Albi, 1902.

<sup>17</sup> Archives générales de l'Ordre des Prêcheurs (AGOP) XIII, 36082.

<sup>18</sup> Circulaire reproduite intégralement dans *l'Année dominicaine*, janvier 1868, p. 37-38. Les Archives dominicaines de Toulouse (ADT, II, 9) possèdent un exemplaire de l'original. En tête, une figuration du monument (qui ressemble à la flèche d'un clocher néogothique) ne paraît pas très fiable.

il a choisi l'endroit le plus élevé de la contrée pour y dresser un monument en son honneur. Une messe sera célébrée chaque année à cette intention dans la petite chapelle qui va être bâtie et qui sera couronnée d'une belle statue du saint priant pour toute la contrée, en face de six départements.

Les personnes qui voudront coopérer à cette oeuvre sont priées d'envoyer leur offrande à M. le curé de Fanjeaux ou à M. le curé de Montréal<sup>19</sup>.

L'oratoire du Seignadou, surmonté de la statue de saint Dominique<sup>20</sup>, sera inauguré trois mois avant les monuments commémoratifs que le Père Cormier venait, à son tour, d'implanter dans les environs<sup>21</sup>.

#### *Le rôle du Père Cormier*

Avant 1867, le Père Cormier n'avait, semble-t-il, qu'une connaissance livresque des lieux saints dominicains du Lauragais. La première mention qui se rencontre dans sa correspondance de prier provincial<sup>22</sup> figure cette année-là, à la date du 28 mars, lorsque Cormier, écrivant de Mazères au prier provincial de Paris pour des négociations ardues, ajoute, le lendemain: «J'ai interrompu cette lettre pour faire un pèlerinage à N.D. de Prouille, à Fanjeaux et à Montréal» (I, 483). À la suite de son pèlerinage, il remercie, le 15 avril, le curé de Fanjeaux «de l'offre que vous me faites et dont je ne manquerai pas d'user un jour en la compagnie de quelques religieux» (II, 12). Alors que l'allure du monument projeté au Seigna-

<sup>19</sup> «Je suis heureux de vous annoncer que le Révérendissime Père Jandel a approuvé notre projet, ainsi que Mgr l'évêque de Carcassonne.» Cette dernière phrase, qui ne figure pas à l'original, a dû être rajoutée par le curé à l'intention des lecteurs de *l'Année dominicaine*.

<sup>20</sup> L'état actuel du monument résulte de la restauration effectuée en 1898 par l'architecte E. Florent, de Castelnaudary, aux frais des dominicains (ADT, J.17000). Une nouvelle statue remplaça alors celle de 1868, abattue par un ouragan. Depuis lors, le monument a subi encore quelques autres transformations pas nécessairement heureuses.

<sup>21</sup> Donnée chronologique vague tirée de *l'Année dominicaine*, février 1869, p. 75, dans une chronique relative à la fête du 29 novembre 1868. Selon la *Semaine catholique de Toulouse* (1868, p. 478), l'inauguration de la statue de saint Dominique au Seignadou a eu lieu le dimanche 20 septembre.

<sup>22</sup> Connue jour par jour depuis décembre 1865 grâce à son copie de lettres: ADT, I, 5006-5010 (copie dactylographiée). Toutes les références dans le texte se rapportent au tome et au folio de l'original.

dou ne le transporte pas d'enthousiasme («un monument trivial ressemblant à un tombeau», juge-t-il<sup>23</sup>), lui-même songe à dresser dans la campagne avoisinante trois monuments votifs<sup>24</sup>. En septembre 1867, il a déjà fait choix pour cela du jeune architecte marseillais Grinda<sup>25</sup>, dont il utilise déjà les services pour la restauration de la grotte de la Sainte-Baume:

«Dès que j'aurai la réponse pour les trois monuments projetés, je vous la transmettrai. Je ne veux pas commencer sans avoir l'argent en mains<sup>26</sup>» II, 185).

Son propre projet lui tient si bien à coeur qu'il décline, en décembre, l'offre du curé de Fanjeaux, désireux de faire cause commune, ou plutôt bourse commune:

«Je vous remercie de votre proposition, lui répond-il, mais je vous avoue que la fusion que vous me demandez ne me paraît ni possible ni désirable.

1°. Elle n'est pas possible. Car les fonds dont je dispose sont destinés à rappeler d'autres circonstances de la vie de St Dominique que celle que vous voulez mettre en relief. Du reste le travail est commandé, je ne suis plus maître de l'arrêter.

2°. Elle n'est pas désirable. Car l'oeuvre que vous avez entreprise aboutira sans ce petit secours: si vous n'eussiez pas été sûr du succès, vous ne l'auriez pas tentée. Et, d'autre part, en renonçant aux

---

<sup>23</sup> «Le Rme P. général m'a montré à Plombières une lettre de M. le curé de Fanjeaux relative au monument qu'il veut faire élever à St Dominique sur l'emplacement dit *Seignadou*. Je ne suis pas architecte et, du reste, je n'ai vu qu'en passant le croquis des plans, mais j'avoue qu'ils m'ont paru bien médiocres, malgré que la dépense doive monter à 2.000 fr. environ. Puisque vous connaissez ce bon curé, peut-être trouveriez-vous occasion de lui parler de cette affaire sans m'y immiscer. Si je me suis trompé, tant mieux; mais si mon impression a été aussi juste qu'elle a été prompte, nous pourrions l'aider, je l'espère, à trouver de meilleurs plans, car je regretterais qu'on n'érigeât à N.P.S.D. qu'un monument trivial ressemblant à un tombeau» (II, 222). Au P. Pradel, 29 septembre 1867.

<sup>24</sup> La croix du Sicaire, le monument de l'orage, la fontaine de saint Dominique. Le monument des épis sanglants date de 1888.

<sup>25</sup> Gonzague Grinda (1846-1905), architecte et archéologue, n'était alors âgé que de vingt et un ans. Sa notice dans le *Nécrologe provençal* pour 1905 signale qu'il a fait d'importants travaux dans le diocèse de Rodez et dans celui de Fréjus; qu'à Marseille on lui doit l'église de Saint-Cassien au vallon de l'Oriol. Le Père Cormier l'avait pris en affection, comme on voit par les lettres qu'il lui adressait.

<sup>26</sup> À Grinda, 1er septembre 1867. Le reste de la lettre concerne les travaux à la Sainte-Baume.

petits monuments que nous avons en vue, nous priverions St Dominique d'une gloire bien légitime. Il s'agit de miracles insignes opérés par lui ou en sa faveur, ou de traits touchants de sa vie apostolique. Nos Pères les avaient consacrés par des monuments que le temps ou l'impiété ont détruits: les rétablir, quoique dans des proportions plus modestes, n'est que justice.

Loin donc de vouloir confondre ces différentes inspirations en une seule, je crois qu'il vaut mieux laisser chacune se réaliser avec son caractère propre. Il me semble même que ce n'est pas sans dessein que le bon Dieu les a fait naître en même temps, comme pour faire un tout harmonieux dont votre monument sera le point de départ.

Quant à ce que vous me dites de la rectification de votre dessin, je suis trop peu connaisseur pour émettre un avis. Je dois dire cependant que des personnes compétentes le préféreraient conçu selon d'autres idées. Si vous désiriez à ce sujet de plus amples informations, je m'empresserais de vous les transmettre<sup>27</sup>» (II, 349).

Deux jours après, au curé de La Force<sup>28</sup>, voisin de celui de Fanjeaux, tout dévoué au projet dominicain (bien que celui-ci dût prendre place sur le territoire de Montréal), le Père Cormier, écrivant depuis Mazères, rappelle les données de base, notamment le budget limité:

«Je ne suis pas, comme vous le voyez, si loin de vous que vous le pensiez, et volontiers j'irais vous voir si j'en avais le temps, mais je ne le puis actuellement. J'espère que lors de mon prochain voyage à Marseille, vers le commencement de janvier, je pourrai m'arrêter quelques heures chez vous et vous souhaiter la bonne année, puis nous verrons les différents emplacements.

Seulement je dois vous dire que le devis dont vous me parlez me paraît inabordable. Ce serait plus cher que les monuments eux-mêmes, puisque, soit dit entre nous, ils ne coûtent pas, tout rendus à Bram, plus de mille francs. Du reste j'en écrirai au jeune architecte qui a fait les dessins. La chose est commandée, il n'y a pas à reculer, et j'espère qu'on pourra se contenter, pour la pose, d'un travail plus simple. Les grilles seraient sans doute belles et bonnes, mais elles ne sont pas indispensables. Tous les environs de St-Maximin et de la Ste-Baume sont couverts de ces petites niches à hauteur, qu'on appelle des *pilons* et qui n'ont aucune grille pour les protéger.

---

<sup>27</sup> Au curé de Fanjeaux, 15 décembre 1867.

<sup>28</sup> La Force, Aude, arrondissement Carcassonne, canton Fanjeaux, à deux kilomètres de Montréal.

Je vous remercie bien de toutes les démarches que vous avez faites pour obtenir le consentement des propriétaires<sup>29</sup>. M. le curé de Fanjeaux a entendu parler de notre projet et m'a offert de le fusionner avec le sien, s'offrant à modifier ses plans dans ce but. Mais je lui ai répondu que ce n'était pas possible et que, même pour la plus grande gloire de St Dominique, ce n'était pas à désirer<sup>30</sup>» (II, 352).

Il lui faut donc apaiser le curé de Fanjeaux, manifestement froissé par l'initiative de relever la croix du Sicaire ainsi que par la critique des plans du Seignadou:

«On vous a exagéré la portée de nos intentions en vous disant que nous voulions construire *un monument* sur votre paroisse. Quand j'allai visiter Prouille et Fanjeaux (je n'eus pas le plaisir de vous rencontrer chez vous), je vis la petite croix placée à l'endroit dit du *Sicaire* à demi ruinée et peu digne de rappeler un souvenir important de N.P.S.D. De là, la pensée de faire mettre, à cet endroit même, une croix un peu plus haute. Vous voyez qu'il ne s'agit pas d'une chose bien gigantesque, ou qui empiète sur vos droits de curé.

Sans doute, nous voudrions être capables de faire de beaux monuments à la gloire de St Dominique et de vous aider à réaliser celui que vous préparez, mais la pauvreté est là pour nous retenir: partout nous avons des oeuvres naissantes qui appellent notre sollicitude et, j'ose le dire, méritent la préférence même sur ces beaux et touchants souvenirs qui vous entourent.

Je voudrais cependant faire aussi mettre une statue de St Dominique au-dessus de la fontaine où il s'arrêtait en venant de Montréal à Fanjeaux, et faire dresser un autre petit monument très simple au lieu dit l'Oratoire. Mais je crois que c'est loin de chez vous et je comprends que ce serait indécatesse, absorbé comme vous l'êtes par votre projet, de vous demander, pour des choses qui vous touchent de moins près, un appui et des ressources.

Enfin, relativement à ce projet [au Seignadou], je suis loin d'avoir la prétention de m'y immiscer. Je vous dirai seulement que le Rme Père général me montra, à Plombières, le plan que vous lui aviez envoyé à Rome et je n'en fus pas ravi. Mais j'ai hâte d'ajouter que je ne suis pas connaisseur. Sur la lettre lithographiée dont vous m'avez fait part, je trouve l'ancienne idée déjà modifiée, de sorte que

---

<sup>29</sup> D'après l'*Année dominicaine*, février 1869, p. 77, le propriétaire du domaine de Latour, commune de Montréal, «M. Fargues Guillermin, ex-maire de Montréal, s'est empressé de faire la gracieuse concession du terrain nécessaire à l'érection des deux statues et s'est acquis un nouveau titre à la reconnaissance de ses anciens administrés».

<sup>30</sup> Au curé de La Force, 17 décembre 1867.

je ne sais à laquelle des deux vous vous arrêterez. Puis je n'ai pas les anciens plans, et le dessin qui est en tête de votre lettre n'est pas suffisant pour donner une idée de l'ensemble. Au reste, je pense que vous avez, pour tout cela, un architecte capable, peut-être même l'architecte diocésain. Ce ne serait que dans le cas où vous tiendriez à avoir l'avis d'une personne compétente que je m'offrirais à vous servir d'intermédiaire. Car je désirerais que tout ce qui se fait à l'honneur de St Dominique soit aussi bien fait que possible<sup>31</sup>» (II, 364).

Le curé ne devait pas avoir tenu rigueur au Père Cormier de ses réserves: en lui demandant des dominicains pour prêcher une mission dans sa paroisse, il l'invitait à l'inauguration du mémorial du Seignadou qui en serait le couronnement:

«Quant à la mission, répond Cormier, je vous prie de vouloir bien vous entendre avec le R.P. prieur de Toulouse, de qui elle dépend<sup>32</sup>.

Si je ne suis pas retenu par des affaires urgentes le jour de votre fête, je me ferai un plaisir d'y prendre part<sup>33</sup>» (III, 139).

Pour ses propres monuments, le Père Cormier avait recouru à l'architecte Grinda, à qui, durant le mois de décembre 1867, il demande de mener l'oeuvre à bonne fin, sous son contrôle toutefois:

«Vous voudrez bien lire la lettre ci-jointe relative aux trois petits monuments que je vous ai commandés<sup>34</sup>. L'autorisation des propriétaires ayant été accordée, il n'y a plus d'obstacle à ce que vous poursuiviez l'exécution. Seulement je ne comprends pas où ce maître maçon trouve moyen de dépenser mille francs pour la pose. Je croyais qu'avec une centaine de francs (non compris le transport du chemin

<sup>31</sup> Au curé de Fanjeaux, 20 décembre 1867. Les dernières lignes de la lettre se rapportent aussi au culte de saint Dominique à Fanjeaux: «Je vous remercie de la feuille d'association que vous m'envoyez. Je vais la mettre dans mon bréviaire et tâcherai de m'inspirer des bonnes pensées que vous y avez recueillies.» En effet, le curé avait créé une association de prières en l'honneur du saint. Sur celle-ci, voir *L'Année dominicaine*, octobre 1869, p. 432-435.

<sup>32</sup> À la suite de cette mission, donnée par deux dominicains, fut inauguré le mémorial du Seignadou. «L'inauguration de ce monument, rehaussé par le concours de plusieurs religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs, qui voulurent eux-mêmes porter la statue de leur saint fondateur, fut un vrai triomphe pour les enfants du grand patriarche dans un pays où il fut si longtemps persécuté et méconnu.» *L'Année dominicaine*, février 1869, p. 76.

<sup>33</sup> Au curé de Fanjeaux, 16 juillet 1868 (III, 139).

<sup>34</sup> Probablement la lettre du curé de la Force, à laquelle Cormier répondait le 17 décembre.

de fer à l'emplacement) on en viendrait à bout. Au reste, je serai à Marseille le jour de Noël, et la veille nous pourrions en reparler<sup>35</sup>» (II, 354).

«Je vous aurais vu bien volontiers avant de partir pour Toulouse car, en revenant, je me serais arrêté près de Carcassonne, là où nous devons ériger nos petits monuments. Si vous venez demain soir en ville, je vous serais obligé de passer quelques minutes au couvent. Vous me direz combien, à peu près, vous croyez que les fondations puissent coûter s'il n'y a pas de difficultés extraordinaires. Tâchez de finir le travail dans le cours de février ou de mars, après toutefois m'avoir montré le dessin<sup>36</sup>. Je pense que c'est à vous seul que j'ai à faire, et que, dans les 1.200 fr., sont aussi compris vos honoraires. À peine le travail livré, je vous paierai, et ce sera encore une somme qui aidera à régulariser toutes vos petites affaires<sup>37</sup>» (II, 366).

La correspondance avec les frères de l'Ordre révèle avec quel soin le prieur provincial surveillait la réalisation en cours:

«On travaille aux petits monuments, écrit-il en avril. J'ai exigé un modèle pour les statues. On le prépare et, quand il sera approuvé, l'exécution ne durera que quelques semaines<sup>38</sup>» (III, 69).

«Pardonnez-moi de vous avoir pris *ad tempus* votre statue de St Dominique, s'excuse-t-il en mai. C'était un jour où vous étiez absent et j'oubliai de vous en parler ensuite. Je vous l'ai empruntée pour servir de modèle à une statue de St Dominique qu'on doit faire pour un petit monument du côté de Prouille. Si vous étiez pressé de l'avoir, vous la feriez prendre à Marseille, Boulevard National, 14<sup>39</sup>» (III, 98).

Vers le mois de novembre 1868, l'entreprise approche de son achèvement, l'inauguration peut enfin être envisagée:

«J'espère qu'en novembre nous aurons assez de beaux jours pour faire l'érection de nos trois monuments<sup>40</sup>» (III, 221).

«Je serai libre du 2 novembre au 14. Si l'érection des petits monuments avait lieu durant ce temps-là, peut-être pourrais-je y assister<sup>41</sup>» (III, 222).

---

<sup>35</sup> À Grinda, 17 décembre 1867.

<sup>36</sup> Un post-scriptum du 20 février revient sur ce point: «Vous ne m'avez plus parlé des statues de St Dominique. Je désire voir le modèle avant qu'on les commence, soit pour la pause, soit pour l'exactitude du costume» (II, 420). À Grinda, 20 février 1868.

<sup>37</sup> À Grinda, 24 décembre 1867.

<sup>38</sup> Au Père Pradel, 17 avril 1868.

<sup>39</sup> À un Père de Marseille (le prieur?), après le 17 mai 1868.

<sup>40</sup> Au Père Pradel, 22 octobre 1868.

<sup>41</sup> À un prieur (Toulouse ou Mazères), 25 octobre 1868.

«Les monuments doivent être posés déjà; je pense que vous aurez arrangé cela de façon à ne pas mécontenter M. le curé de Fanjeaux<sup>42</sup>» (IV, 244).

Puis viennent les solennités, en deux temps. Tout d'abord, sur le territoire de Montréal, le mercredi 25 novembre:

«Le T.R.P. Cormier, provincial des Frères Prêcheurs, est venu, accompagné du R.P. Pradel<sup>43</sup>, se joindre au clergé et aux fidèles de la paroisse [de Montréal] pour procéder à la bénédiction des pieux monuments élevés par ses soins, aux frais d'une personne étrangère à la localité et qui veut demeurer inconnue<sup>44</sup>.»

Ensuite, le dimanche 29 novembre, à la croix du Sicaire, sur le territoire de Fanjeaux, où le curé est le maître:

«Cérémonie, touchante dans sa simplicité, qui a ravivé une fois de plus, dans l'esprit des pieux habitants de Fanjeaux, le souvenir de saint Dominique, toujours présent dans cette contrée. [...] Il s'agissait de bénir une belle croix en pierre, récemment érigée par les soins des RR. PP. Dominicains de France [pour rappeler l'embuscade tendue à saint Dominique]. C'est cette croix, appelée encore aujourd'hui *croix du Sicaire*, qui a été bénite par M. le curé de Fanjeaux, toujours si heureux de favoriser tout ce qui a pour but de réchauffer le culte de saint Dominique dans les coeurs de ses paroissiens. Ceux-ci, du reste, étaient accourus, empressés et nombreux, auprès de la croix du Sicaire, que tous baisèrent avec respect, après avoir religieusement écouté le récit des circonstances que cet humble monument est destiné à perpétuer au milieu de nous<sup>45</sup>.»

Hormis la fontaine sise au delà de Montréal, qui n'avait été marquée auparavant par aucun signe commémoratif, pour les autres souvenirs de saint Dominique le Père Cormier retourne sur

---

<sup>42</sup> Au Père Pradel, 16 novembre 1868.

<sup>43</sup> Le Père André Pradel, dont le nom est venu à plusieurs reprises comme correspondant du Père Cormier, était un Audois, né le 14 juillet 1822 à Azille, profès le 4 février 1852, transfilié à la province de Toulouse en 1865, décédé le 27 novembre 1906 à Mazères. Il a beaucoup aidé le Père Cormier à faire revivre le souvenir des frères qui avaient laissé une réputation de sainteté.

<sup>44</sup> *L'Année dominicaine*, février 1869, p. 77, reproduisant la *Semaine religieuse de Carcassonne*. Comme tout a été préparé depuis Marseille et à Marseille, il est probable que le financement des monuments soit dû à la générosité de Mme Prat, laquelle a tant fait pour les dominicains de Marseille.

<sup>45</sup> *L'Année dominicaine*, février 1869, p. 74.

les traces du passé. En effet, la croix du Sicaire avait déjà été refaite, au temps de Percin, par le frère Louis Bordonier, prieur du couvent de Fanjeaux, en remplacement d'une autre, bien plus ancienne, qui tombait en ruine<sup>46</sup>. De même, au lieu dit "champ de l'Oratoire" (emplacement du miracle de l'orage), avait été érigé jadis un baldaquin de pierre pour abriter une croix, que le prieur de Prouilhe avait refaite en 1646<sup>47</sup> et que les frères de Fanjeaux avaient encore réparée plus tard<sup>48</sup>; or la présence, en cet endroit, d'une *crux camerata* est déjà signalée par Sébastien Michaelis en 1607<sup>49</sup>. Du reste, il en allait de même pour la croix et pour l'oratoire du Seignadou relevé le 21 juin 1538<sup>50</sup>.

#### RECRÉER LA MÉMOIRE HISTORIQUE DE LA PROVINCE DE TOULOUSE

L'oeuvre du Père Cormier à Fanjeaux et à Montréal, presque au début de la nouvelle province de Toulouse, ne prend tout son sens que si on la replace dans un dessein plus global pour renouer avec la tradition ancienne des Prêcheurs méridionaux. Sans rien du passéisme archéologique dont se targuait à Lyon le Père Danzas<sup>51</sup>, le Père Cormier entend rétablir la continuité que la cassure de la Révolution avait interrompue. À ce projet, tout inspiré par la fidélité au fondateur de l'Ordre, un autre historien dominicain a naguère rendu pleine justice<sup>52</sup>. Les monuments du Lauragais révèlent combien il a été précoce.

D'autres entreprises, de recherche historique cette fois et de publication artisanale, attestent le même dessein d'enracinement dans la tradition.

<sup>46</sup> J.J. Percin, *Monumenta conventus Tolosani*, Toulouse, 1693, p. 6, n° 29.

<sup>47</sup> F. Balme-P. Lelaidier, *Cartulaire ou histoire diplomatique de S. Dominique*, Pris, 1893, t. I, p. 433, note 1. Les illustrations du *Cartulaire* montrent l'état des monuments Cormier photographiés vers 1880: la croix du Sicaire (refaite depuis) p. 177, la fontaine de saint Dominique p. 409, le monument de l'orage p. 432.

<sup>48</sup> Percin, p. 8, n° 40.

<sup>49</sup> *Archivum Fratrum Praedicatorum* [AFP] 50 (1980) 286 et note 38.

<sup>50</sup> Percin, p. 4, n° 18. Selon Percin, la paroisse de Fanjeaux s'y rendait lors des processions prescrites tous les vendredis de la fête de l'Invention de la Sainte Croix à celle de l'Exaltation.

<sup>51</sup> Voir les textes de Danzas dans B. Montagnes, «Ouverture ou résistance à la modernité? Le rétablissement de l'Ordre dominicain en France au XIX<sup>e</sup> siècle», dans *History of European Ideas* (Oxford) 3 (1982) 185-192.

<sup>52</sup> R. Creytens; dans AFP 20 (1950) 114-115.

*L'histoire de la province de Toulouse*

Première entreprise, celle concernant l'histoire de la province de Toulouse, ainsi que l'explique le Père Cormier dans sa correspondance de novembre 1868:

«J'annonce au P. Ligiez<sup>53</sup> que je fais faire un travail autographié<sup>54</sup> extrait de différents livres, surtout de *l'Année dominicaine*<sup>55</sup>, contenant la série des provinciaux de la province de Toulouse, avec le résumé des chapitres provinciaux qu'ils ont tenus. Ce ne sera pas un travail fini ni discuté, mais cela mettra sur la voie et affermira bien l'amour de la sainte observance<sup>56</sup>» (III, 240).

«Je fais faire par un novice profès de St-Maximin<sup>57</sup> un travail autographié sur la série des provinciaux de la province de Toulouse, d'après *l'Année dominicaine* et autres livres de ce genre. Cela pourra être utile, on verra le résumé de plusieurs chapitres provinciaux tenus par eux, et les choses dont nous ne pouvons pas pratiquer la lettre nous serviront pour en extraire l'esprit. Je crois qu'on aura besoin des quelques volumes de *l'Année dominicaine* que vous avez<sup>58</sup>» (III, 244).

La correspondance de mars 1870 révèle pourquoi le projet progresse plus lentement que prévu:

«Nous travaillons ici [Toulouse] aux vieilleries; je dis nous, car c'est moi qui prie et le P. Vincent [Laporte] qui copie. Nous avons, dans le manuscrit de Guidonis, les premiers chapitres provinciaux de notre province, où il y a des détails très intéressants. L'histoire de notre province est très riche; puissions-nous le devenir assez pour faire publier ces différents documents<sup>59</sup>» (IV, 178).

<sup>53</sup> Vincent Ligiez (1823-1898), assistant du Père Jandel, archiviste de l'Ordre, passionné d'histoire dominicaine. Voir sa notice nécrologique par M.-D. Chapotin dans *l'Année dominicaine*, septembre 1898, p. 386-394 (portrait p. 385).

<sup>54</sup> Autographie: «Procédé au moyen duquel on transporte sur la pierre lithographique des traits préalablement tracés sur le papier, ce qui permet de tirer, à un nombre plus ou moins grand d'exemplaires, un écrit ou un dessin» (*Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*).

<sup>55</sup> Thomas Souèges, *L'Année dominicaine*, Août II (Amiens, 1696), débute par une «Préface contenant en abrégé l'histoire de la Province de Toulouse», p. i-xli.

<sup>56</sup> Au Père Jandel, 12 novembre 1868.

<sup>57</sup> Le frère Vincent Laporte (né en 1845 à Laon, profès en 1867 à Saint-Maximin, décédé en 1924 à Rome), qui se révéla aussi doué pour la recherche historique que pour la calligraphie.

<sup>58</sup> Au Père Pradel, 16 novembre 1868. De même, le 24 mai 1869, il réclame au P. Souaillard deux volumes de *l'Année dominicaine* qui manquent à Saint-Maximin, «car je fais faire un travail sur la série de nos provinciaux de Toulouse, et ces deux volumes renferment des documents indispensables» (III, 403).

<sup>59</sup> Au Père Ligiez, 12 mars 1870.

«Le P. Laporte vous répondra au sujet de Guidonis. À mesure qu'on avance, les matériaux pour servir à l'histoire des provinciaux se multiplient. Nous nous arrêtons donc, et nous allons commencer (toujours en autographie) la publication de nos chapitres, soit des premiers temps de l'Ordre, soit du temps du P. Michaelis jusqu'à la Révolution. Je fais aussi recopier l'ancien règlement du noviciat de Toulouse<sup>60</sup>, que vous connaissez sans doute, et après l'avoir retouché, nous l'éditerons de la même manière. Tout cela si Dieu nous prête vie<sup>61</sup>» (IV, 209).

Le résultat se présente sous forme de cahiers lithographiés, destinés à la reliure, sous le titre *Documents relatifs à l'histoire des Frères Prêcheurs de la province de Toulouse*. La première série, *De la province de Toulouse unie à celle de Provence de M.CC.XXI à M.CCC. III*, ne va pas plus loin, au bout de 124 pages, que l'année 1276, fin du provincialat de Pierre de Valetica. De nombreuses notes recueillies par Vincent Laporte pour la suite de cette histoire jusqu'à la fin de l'Ancien Régime sont encore conservées dans les Archives de la province. Un autre document a été reproduit de la même manière et par la même main, mais peut-être plus tard: le registre des professions du couvent des Jacobins de Toulouse, depuis environ 1520 jusqu'au début de 1611, dont la copie lithographiée est de 32 pages. Quant aux actes des chapitre provinciaux<sup>62</sup>, du moins depuis la réforme de Michaelis, une tentative d'en constituer la collection à partir des archives n'a jamais donné lieu à quelque reproduction lithographiée que ce soit.

L'entreprise, même si elle n'a pas eu de résultat public, a provoqué de sérieuses recherches, soit à Saint-Maximin, soit à Toulouse, soit à Rome. Elle a procuré au Père Cormier une assez bonne connaissance du passé de la province de Toulouse, dont il donne un aperçu élogieux dans la *Vie du Révérendissime Père Alexandre-Vincent Jandel*<sup>63</sup>. Pour gouverner la province de Toulouse, le Père Cormier tenait à se référer à ce passé illustre, notamment à ce qu'il appelait l'âge d'or (au moment de la réforme de Michaelis), dont il désirait s'inspirer.

---

<sup>60</sup> Au Père Manuel, maître des novices à Saint-Maximin, 6 décembre 1869: «Quand vous en aurez l'occasion, je vous prie d'envoyer à Mazères ce que vous avez copié à Toulouse des règlements de l'ancien noviciat» (IV, 75).

<sup>61</sup> Au Père Ligiez, 25 mars 1870.

<sup>62</sup> Les actes des chapitres provinciaux de la première province de Provence n'ont été publiés par C. Douais qu'en 1894.

<sup>63</sup> Publiée à Paris, 1890, p. 389-391.

### *L'instruction des novices*

Deuxième lieu de reconstruction de la mémoire: la formation des novices. L'historien R. Creytens a montré comment le Père Cormier, une fois devenu maître de l'Ordre, a eu la préoccupation permanente des novices à instruire: les lettres à un maître des novices de 1915 et de 1916 en font foi<sup>64</sup>.

Or c'est dès le début de son premier provincialat toulousain que le Père Cormier, se souvenant d'avoir été lui-même maître des novices à Sainte-Sabine et à Corbara avant de devenir prieur provincial, manifeste le souci de former les nouveaux venus à l'Ordre selon l'ancienne tradition de la province. La copie qu'il faisait prendre de l'ancien règlement du noviciat de Toulouse afin de le diffuser n'en est que l'un des signes. Le texte original de ce règlement (non retrouvé), à en juger par ce qui semble en être passé dans la partie de *L'instruction des novices* intitulée «Règlement ou manière de faire les actions pour l'intérieur et pour l'extérieur<sup>65</sup>», était bien plus proche du *Tractatus de instructione novitiorum* en usage au XV<sup>e</sup> siècle dans les couvents de réforme<sup>66</sup> que du *Libellus de instructione novitiorum* utilisé au XIII<sup>e</sup> siècle chez les Jacobins de Toulouse<sup>67</sup>.

Trois ouvrages publiés, tous inspirés de la tradition toulousaine, relèvent de la même préoccupation. Le plus connu est *L'instruction des novices*, imprimée à Paris en 1882<sup>68</sup>, dont l'avertissement<sup>69</sup> déclare que le texte «est tiré en grande partie des manuscrits qui servaient au noviciat de la province de Toulouse lors de ses plus beaux jours, c'est-à-dire au XVII<sup>e</sup> siècle, après la réforme du

<sup>64</sup> R. Creytens, dans *AFP* 20 (1950) 114-115.

<sup>65</sup> Édition lithographiée de 1872, titre du tome II. Édition imprimée de 1882, p. 143, où le titre est légèrement modifié.

<sup>66</sup> Publié par R. Creytens, «L'instruction des novices dominicains à la fin du XV<sup>e</sup> siècle», *AFP* 22 (1952) 201-225.

<sup>67</sup> Bibliothèque municipale de Toulouse, Ms 418, déjà signalé et examiné par Échard, utilisé par Douais en 1884, étudié par Creytens en 1950. Le Père Cormier en avait connaissance: il en a reproduit l'index dans sa *Lettre à un maître des novices*, Rome, 1916.

<sup>68</sup> *L'instruction des novices à l'usage des Frères Prêcheurs*, ouvrage pouvant également servir aux novices des autres ordres, aux élèves ecclésiastiques et aux personnes pieuses, composé sur d'anciens manuscrits par le P. Fr. Hyacinthe-Marie Cormier des Frères Prêcheurs, Paris, Librairie Poussielgue frères, 1882, in-8°, VII, 660 p. Une 2<sup>e</sup> édition, Paris, Poussielgue, 1905, in-16, XII, 660 p. Une 3<sup>e</sup> édition à Rome, 1950.

<sup>69</sup> Avertissement daté du monastère de Prouilhe (à peine venait-il d'être rétabli), le 21 novembre 1880.

Père Sébastien Michaelis, de docte et sainte mémoire.» Or l'imprimé de 1882 a été précédé par *l'Instruction des novices* lithographiée à Toulouse en 1872<sup>70</sup>, plus explicitement toulousaine encore, dont le texte a été repris presque à l'identique dix ans après dans l'édition parisienne. Enfin, à l'origine de la série, se place la réédition à Toulouse en 1869 d'un ancien écrit toulousain en latin intitulé *Paedagogus novitiorum*, qui a servi de trame à *L'instruction des novices*. Inconnu des bibliographes, l'ouvrage est tout aussi introuvable dans la réédition Cormier que dans l'édition originale<sup>71</sup>. Qu'il ait été publié ne fait pourtant aucun doute, car, le 17 septembre, le P. Cormier s'adresse à l'imprimeur de qui il a reçu les épreuves, pour obtenir quelques correction du latin dans le troisième cahier<sup>72</sup> et pour faire insérer dans les deux dernières pages restées blanches l'*Oratio S. Thomae Aquinatis ad B. Virginem ab omni religioso dicenda pro observatione votorum suorum*<sup>73</sup>. Le même jour, il sollicite l'autorisation du vicaire général de Toulouse:

«Je fais en ce moment rééditer à Toulouse le petit livre qu'on vous remettra joint à cette lettre. Il est rempli d'instructions utiles pour les novices et même pour les religieux profès. J'espère donc que vous ne verrez aucune difficulté à lui donner l'imprimatur<sup>74</sup>» (III, 473).

Le petit *Paedagogus*, comme l'appelle le Père Cormier, lui avait été prêté en 1867<sup>75</sup> par un collectionneur à qui il le restitue en 1869 après publication<sup>76</sup>. Les autres volumes de cette oeuvre, que cher-

<sup>70</sup> *L'instruction des novices à l'usage des noviciats de la Province de Toulouse des FF. Prêcheurs*, s.l.n.d. [Toulouse, 1872], in-8°, en quatre tomes paginés séparément, réunis sous une table commune.

<sup>71</sup> Rien de tel ne se rencontre dans la littérature dominicaine relative à ce sujet. Voir R. Creytens, «L'instruction des novices dominicains au XIII<sup>e</sup> siècle d'après le Ms. Toulouse 418», *AFP* 20 (1950) 114-193, qui donne un aperçu de la littérature ancienne.

<sup>72</sup> Aux pages 72, 73 et 74, ce qui donne une idée approximative du nombre de pages du livre.

<sup>73</sup> À l'imprimeur [de Toulouse], 17 septembre 1869 (III, 474).

<sup>74</sup> Au vicaire général [de Toulouse], 17 septembre 1869. En décembre, l'impression est achevée. Au Père Pradel, 6 décembre 1869, depuis Toulouse: «Il y a encore ici 500 *Paedagogus*. Aussi n'en envoyez pas à Mazères» (IV, 75).

<sup>75</sup> C'est dans la correspondance de 1867 que le *Paedagogus* est mentionné,

<sup>76</sup> Le P. Cormier, s'adressant à l'imprimeur toulousain qui fabrique la réédition, ajoute en post-scriptum: «Pour M. de Poy [?], je vous prie de vouloir bien, par l'entremise de la personne qui fait les commissions du P. Pradel, lui faire remettre le *Paedagogus* (l'original) avec la lettre que je joins ici» (III, 474). Cette lettre au possesseur de l'original ne figure pas dans le copie de lettres.

chait le Père Cormier<sup>77</sup> et qui se trouvaient à Rome parmi les livres recueillis par le Père Fabricy<sup>78</sup>, ont finalement été empruntés à Paris<sup>79</sup>. C'est ainsi que le Père Cormier en a eu connaissance. Pour ce qui est du contenu, deux fois il y est fait allusion, en octobre 1868, alors que le texte du *Paedagogus* est en cours d'impression à Toulouse:

«Si le *Paedagogus* était imprimé (au moins l'épreuve) jusqu'à l'oraison mentale, je vous prierais de m'adresser par poste [à Marseille] cet article, dont je me servais ces jours-ci pour un petit travail<sup>80</sup>» (III, 222).

«J'ai reçu l'épreuve du *Paedagogus* [...]»<sup>81</sup>. Quant au petit *Paedagogus*, fr. Fiot<sup>82</sup> me demande si, pour le débiter plus facilement, nous ne pourrions pas mettre le nom de M. Poussielgue sur le titre. Si cela est possible, je n'y vois aucun inconvénient. Je fais traduire les trois

<sup>77</sup> Au Père Castino, 11 avril 1867: «Non so come procurarmi l'aggiunta al *Paedagogus* della quale elle mi fa parola, ma quando sarà giunto il libretto forse capiro meglio» (II, 7).

<sup>78</sup> Une lettre du 27 juillet 1870 au Père Jandel concerne cet écrit. «Je désirerais bien que vous puissiez me prêter pour un an les trois volumes du règlement de Toulouse: peut-être pourrions-nous en publier deux volumes, celui des voeux et celui des élévations. Je compterais charger le P. Garcenot de les retoucher quant au style. Le P. Bonnet, comme je vous l'ai dit à Rome, prétend même que vous pourrez me donner définitivement ces volumes, vu que, d'après les règles ordinaires, ils reviennent au couvent du P. Fabricy» (IV, 312). Gabriel Fabricy, né à Saint-Maximin vers 1725, mort à Rome en 1800, fils du couvent de Saint-Maximin, avait fait carrière à Rome comme bibliothécaire à la Casanate: *DHGE*, XVI, col. 350.

<sup>79</sup> Au Père Chocarne, prieur provincial de France, 19 novembre 1872: «Le P. Faucillon nous a prêté trois volumes du Règlement de Toulouse. Un volume, celui du règlement proprement dit, avait été envoyé au P. Hoffmann, à Marseille, lors de son dernier passage; un malentendu a fait qu'il ne l'a pas pris. L'autre est à Saint-Maximin (celui des *vertus religieuses*). Quant au troisième, qui renferme des *élévations sur Dieu*, etc., je serais heureux de le garder encore pendant quelques semaines, pour qu'on en finisse la copie. [...] J'ai déjà corrigé et fait autographier le premier volume, les autres sont en cours d'exécution. Il y a un quatrième volume qui se trouve à la Bibliothèque de la ville de Toulouse; je vais tâcher d'en tirer aussi parti. Ces quatre volumes pourront se relier en un seul, qui ne sera pas trop gros. Mais j'ai bien peu de temps pour faire cela, car la fin de mon provincialat approche» (V, 158).

<sup>80</sup> Au prieur de Toulouse, 25 octobre 1868.

<sup>81</sup> La première phrase est en partie illisible. La suite concerne la copie de la série des provinciaux, déjà citée ci-dessus.

<sup>82</sup> Auguste Fiot (1822-1879) appartenait au tiers ordre dominicain depuis 1847 sous le nom de frère Thomas. Lié à Lacordaire et à Jandel, il servait d'intermédiaire pour des affaires financières courantes entre la France et Rome. Il était commis principal chez l'éditeur Poussielgue-Rusand. Voir sa nécrologie dans *l'Année dominicaine*, février 1900, p. 90-91.

chapitres relatifs à l'oraison et nous les ferons imprimer en petit opuscule. Il y a des conseils pratiques qui feront du bien aux tertiaires et autres personnes pieuses<sup>83</sup>» (III, 244).

Après la publication, il s'occupe encore d'obtenir d'un de ses religieux «une traduction des deux ou trois chapitres du *Paedagogus* qui traitent de la méditation<sup>84</sup>» (IV, 126). Si l'opuscule annoncé sur l'oraison a vu le jour, aucun exemplaire ne subsiste. En revanche les trois chapitres relatifs à l'oraison, qui se retrouvent dans le tome II de *L'instruction des novices* lithographiée<sup>85</sup>, sur laquelle on va revenir, garantissent que ce dernier ouvrage contient en substance le texte du *Paedagogus*. Il en va de même pour le traité des vertus (ou des vœux) et pour les élévations, «qui font partie de l'ancien règlement de Toulouse» et qui constituent le tome III et le tome IV de la dite *Instruction*<sup>86</sup>.

Avant d'être imprimée à Paris en 1882, *L'instruction des novices* a fait l'objet d'une publication lithographiée à Toulouse en 1872<sup>87</sup>. Alors qu'au titre ci-dessus l'imprimé ajoute: «à l'usage des Frères Prêcheurs, ouvrage pouvant également servir aux novices des autres ordres, aux élèves ecclésiastiques et aux personnes pieuses, composé sur d'anciens manuscrits par le P. Fr. Hyacinthe-Marie Cormier», proposant ainsi le livre comme un manuel de spiritualité

<sup>83</sup> Au Père Pradel, 16 novembre 1868.

<sup>84</sup> Au Père Gebhart, 13 janvier 1870.

<sup>85</sup> *L'instruction des novices*, édition lithographiée de 1872, tome II, IV<sup>e</sup> partie, ch. VI, De l'oraison mentale (en trois paragraphes). Dans l'édition imprimée de 1882, p. 320-329.

<sup>86</sup> Au Père Garcenot, 26 juillet 1870: «Je voudrais bien [...] que vous vous chargiez de retoucher le *traité des vertus* et les *élévations* qui font partie de l'ancien règlement de Toulouse. Cet ouvrage peut devenir non seulement [profitable à nos novices] mais aux communautés religieuses. Il serait bon qu'il fût publié par le couvent de Mazères à cause du noviciat qui s'y trouve. Si même on pouvait faire les frais de l'édition, ce serait une petite source de revenu, car je crois que l'ouvrage se vendrait» (IV, 312).

<sup>87</sup> Cette date est celle de la réunion en un seul volume, muni d'une table commune, des quatre tomes, tirés d'abord en cinq fascicules distincts et antérieurs, dont chacun porte une pagination propre. Le tome II comporte, en effet, un premier fascicule de 41 pages, en chiffres romains, sur le règlement proprement dit et un second de 200 pages, en chiffres arabes, sur la manière de se conduire en tout lieu et en toute circonstance. En fait, la fabrication du volume relié ne s'est achevée qu'au début de septembre 1873, lorsque le Père Cormier dispose d'un exemplaire pour le vicaire général de l'Ordre (5 septembre: V, 253), d'un pour le maître des novices de Flavigny (10 septembre: V, 254), d'un pour le P. Bianchi et d'un pour le P. Ligiez (10 septembre: V, 258).

profitable à tous, la lithographie, sans nom d'auteur, fait plus bref et circonscrit plus étroitement le domaine d'utilisation: «à l'usage des noviciats de la Province de Toulouse des FF. Prêcheurs». L'avertissement placé en tête, écrit de la main du Père Cormier et daté de Toulouse, le 4 octobre 1872, va dans le même sens, manifestant ainsi le désir de s'insérer dans la tradition de l'ancienne province de Toulouse:

«Cet<sup>88</sup> ouvrage est, en substance, la reproduction de celui dont on se servait dans notre Province lors de ses plus beaux jours<sup>89</sup>. Il se recommande donc autant par les bons fruits qu'il a donnés à l'Ordre que par la doctrine et la vertu de ceux qui l'ont composé. Aussi nous l'approuvons pour la direction de nos noviciats, sauf les points dans lesquels il s'éloignerait des prescriptions de nos Chapitres provinciaux depuis notre Restauration<sup>90</sup>.»

<sup>88</sup> L'initiale C est ornée d'un portrait du Père Jandel, entouré de l'inscription: *Attendite ad petram unde excisi estis*. Derrière le maître de l'Ordre, à gauche une échappée ouvre sur la basilique Saint-Pierre, à droite quatre dossiers dont les titres font gloire à Jandel de ses oeuvres principales: *Const. O.P. 1872, Hispan. ad unitat., Causae SS. et BB., Restaur. P. Thol.*: le livre des Constitutions publié en 1872, la réunion à l'Ordre des provinces d'Espagne, les béatifications et canonisations obtenues, le rétablissement de la province de Toulouse. Néanmoins qu'on ne tire pas de conclusion prématurée de la présence de Jandel à la première page: Lacordaire sur son lit de mort avec la légende «Ouvrez-moi, mon Dieu, ouvrez-moi!» figure en médaillon à la page 105. En revanche, de son oeuvre ne sont rappelées que les *Conférences de Notre-Dame* et – méridionalité oblige – la *Vie de sainte Marie-Madeleine*.

<sup>89</sup> Bibliothèque municipale de Toulouse, Ms 296-297, du XVIII<sup>e</sup> siècle, dont le tome I est intitulé «L'instruction des novices sur l'état religieux par un religieux de l'ordre des ff. prêcheurs» et le tome II «L'instruction des novices sur la vocation et les qualités nécessaires pour embrasser l'état religieux. Les maximes de l'Évangile qui doivent servir de fondement aux vertus religieuses par un religieux de l'ordre des FF. Prêcheurs». Le contenu des deux tomes est passé, sauf quelques retouches rédactionnelles, dans ce qui forme le tome I (De la vocation) de l'édition lithographiée, et la première partie de l'édition imprimée. Le Ms 287, du XVII<sup>e</sup> siècle, «L'instruction des novices sur les avantages les obligations et les vertus de l'état religieux, selon l'usage du noviciat des FF. Prêcheurs de Toulouse», quoique plus succinct, présente un contenu semblable. Les *Élévations d'esprit et de coeur*, qui constituent le tome IV de l'édition lithographiée, se trouvent dans le Ms 309. En revanche aucun manuscrit de Toulouse ne correspond au tome II (Règlement) ni au tome III (Instructions sur les vœux et les obligations de l'état religieux).

<sup>90</sup> L'avertissement explique ensuite quelles retouches a subi le texte original: «On y a substitué à l'ancien ordre des exercices religieux celui que nous suivons maintenant, moins compliqué et moins chargé de pratiques extérieures, soit à cause de la diminution de la ferveur, soit par suite du changement des circonstances. On a cru bon aussi d'y supprimer des longueurs considérables, de façon à réduire de moitié la totalité de l'ouvrage. On y a également réformé quelques phrases, corrigé quelques détails, et on l'a divisé en quatre tomes.»

Le désir de s'inscrire dans la lignée de la sainteté dominicaine méridionale se manifeste davantage encore par la décoration de la page de titre. Un frontispice gravé<sup>91</sup>, en forme de bandeau rectangulaire, encadre le titre, lequel est surmonté des armes de l'Ordre. Au bas de la page, saint Dominique au centre<sup>92</sup> tient à deux mains un phylactère qui, en s'enroulant à droite et à gauche, forme de chaque côté un enchaînement de douze médaillons circulaires dans lesquels s'inscrivent les figures de sainteté désignées par des légendes en français. Ainsi est représentée la descendance spirituelle de Dominique: *S[ancti] P[atris] D[ominici] Tholosana proles*, comme le proclame l'inscription que porte le saint.

Sans entrer dans l'énumération des vingt-quatre médaillons, il suffit d'observer que, de part et d'autre, les numéros 1 à 5 concernent la période des origines (la plupart des noms des frères mentionnés provenant des *Vitae Fratrum*), où l'on remarque les martyrs d'Avignonet<sup>93</sup>; les numéros 6 et 7 se rapportent au XIV<sup>e</sup> et au XV<sup>e</sup> siècles; les numéros 8 à 11<sup>94</sup> montrent les martyrs des guerres de religion au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>95</sup>; le numéro 12 représente les gloires du XVII<sup>e</sup> siècle: à dextre le V. Sébastien Michaelis (tenant un cartel: *Restaurat[or] Prov[inciae] Thol[osanae]*) et le V. Guillaume Courtet, à senestre la V. Agnès de Langeac et la V. Benoîte du Laus.

En haut de la page, au centre, un médaillon porte des couronnes et des palmes, avec l'inscription: *Nemo coronabitur nisi legitime certaverit*. Sur le pourtour se lit: *Ego<sup>96</sup> sanctus sum / Eorum imitam[ini] fid[em]*. Enfin, pour compléter encore la liste des patrons célestes de la province de Toulouse, quatre figures trouvent place dans les angles. À dextre en bas: Thomas d'Aquin dans sa chaire de professeur; en haut: Catherine de Sienne choisissant entre une couronne d'épines et une couronne de roses; à senestre en bas: Vincent Ferrier annonçant le jugement; en haut: Dominique recevant le rosaire de la Vierge Marie.

<sup>91</sup> Gravé assez grossièrement, mais fort décoratif. Les détails sont difficiles à lire.

<sup>92</sup> Reconnaisable à l'étoile au dessus de sa tête.

<sup>93</sup> Les seuls à pouvoir porter le titre de bienheureux, leur culte ayant été confirmé par décret du 6 septembre 1866. Tous les autres sont qualifiés de bienheureux parce qu'ils étaient tenus pour tels.

<sup>94</sup> Le numéro 8 à senestre fait exception, car il continue le numéro 7 – réservé au B. Élie de la Sainte-Baume et au B. André Abellon – en représentant le tombeau du B. André Abellon, Église de la Madeleine à Aix.

<sup>95</sup> Je relève, en particulier, au numéro 10, à dextre les BB. martyrs de Pamiers et de Revel, à senestre Treize BB. martyrs de Montpellier.

<sup>96</sup> Le mot est illisible. Peut-être faut-il lire *Quoniam*.

Ainsi la nouvelle province, rétablie en 1865, recevait-elle en héritage une inspiration qui remontait, par une telle généalogie<sup>97</sup>, jusqu'à la fondation de l'Ordre à Toulouse et chaque frère était-il invité à entrer à son tour comme un nouveau maillon de la chaîne qui se rattache au saint fondateur<sup>98</sup>.

### *Le Mémoire d'un Père maître*

L'année 1872 voit une polémique touchant le lien dans l'Ordre des Prêcheurs entre l'observance régulière et l'institution juridique. Faute de pouvoir établir une chronologie plus fine, il n'est pas possible de savoir si *l'Instruction des novices* lithographiée en constitue une pièce. Il est sûr, en revanche, que le Père Cormier soupçonne, à ce moment-là, dans la publication du *Mémoire* de Laberthonie<sup>99</sup> et dans la diffusion simultanée du *Mémoire* de Lacordaire<sup>100</sup> une manoeuvre pour exalter l'institution au détriment de l'inspiration et pour saper l'estime de l'observance.

«Je dis qu'ils s'appuient sur la nature, mais ils se cachent sous la question d'esprit et de *législation*. S'ils y réfléchissaient bien, ils avoueraient que la législation, ce n'est pas tout l'Ordre. [...] La législation réglemente les oeuvres que l'esprit religieux produit. [...] Voulant éviter d'aggraver le joug et de multiplier les fautes, elle se trouve

<sup>97</sup> Généalogie rappelée de façon moins exclusivement méridionale par la vignette de la page 28, qui applique à saint Dominique le schème de l'arbre de Jessé (classique dans l'iconographie du saint), avec la légende «*Ordinis S. Dominici sacra familia*».

<sup>98</sup> Le premier chapitre de la nouvelle province, célébré à Saint-Maximin en avril 1869 charge le Père André Pradel d'obtenir du Saint-Siège la béatification de Bertrand de Garrigues (culte confirmé le 14.7.1881), de Bernard de Traversères, de Bernard de Morlaas, de Michel Pagès de Castres, d'André Abellon de Saint-Maximin (culte confirmé le 19.8.1902), de Guillaume Courtet (béatifié le 18.2.1981, canonisé le 18.10.1987). Agnès de Langeac – qui ne figurait pas au programme de 1869 – a été béatifiée, en même temps que le Père Cormier, le 20 novembre 1994.

<sup>99</sup> *Exposé de l'état, du régime, de la législation et des obligations des Frères Prêcheurs* (1767), Versailles, 1872. Sur ce mémoire, dont A. Papillon attribue la réédition à Ceslas Bayonne, voir *AFP* 6 (1936) 382. Sur l'auteur: P. Amargier, «Note sur le Père La Berthonie», dans *Mémoire dominicaine* 4 (1994) 85-86.

<sup>100</sup> *Mémoire pour la restauration des Frères Prêcheurs dans la chrétienté* (1852). «Vous aurez su, écrit Cormier à Jandel, le 3 mai, que le fameux *Mémoire* du P. Lacordaire en faveur de la mitigation vient d'être imprimé [?]. Je ne sais qui l'a envoyé ici [à Toulouse], mais le P. Nicolas me dit l'avoir reçu avant-hier. Je prépare dans ma tête le travail plus complet dont je vous ai parlé, mais il faut du temps et de la réflexion et bien des recherches historiques» (AGOP XIII, 36086). Gabriel Ledos, dans sa *Bibliographie de Lacordaire*, ne mentionne aucune réédition du *Mémoire* de 1852.

exposée par là même à laisser des lacunes et compatir aux infirmités. Est-ce une raison pour prendre acte de ces omissions, de ces transactions, de cette condescendance et en composer *un idéal*? Ce serait injuste. [...]

Une étude historique sur ce double mouvement, des réformateurs et des opposants, serait bien utile, et le simple exposé des faits porterait en lui une lumière sur laquelle on ne se méprendrait point<sup>101</sup>.»

De Laberthonie et de Lacordaire, c'est le second qui lui paraît le plus à redouter:

«Le *Mémoire* du P. Lacordaire fera, je crois, plus de mal que celui du P. Laberthonie. Mais tout cela passera. Quand une bonne révolution nous aura secoués et humiliés, on sentira davantage le besoin du recueillement et de la prière, de l'union des coeurs. On reviendra à l'amour des Constitutions, on comprendra qu'elles portent en elles-mêmes la modération, la mesure, la douceur, l'harmonie et la puissance qu'on chercherait en vain à obtenir par la démolition. C'est du moins mon espérance et je suis sûr que vous la partagez<sup>102</sup>.»

C'est dans ce contexte polémique, afin de défendre l'observance, que le Père Cormier fait appel à la tradition des Prêcheurs toulousains en publiant un opuscule lithographié de 28 pages: *Mémoire d'un Père Maître de la Province Toulousaine en faveur de l'observance, en réponse aux raisons proposées contre elle par un Religieux d'une Province mitigée. Videte vocationem vestram, fratres* (ainsi que porte le titre original). L'écrit a été copié<sup>103</sup> entièrement de la main du Père Cormier. En tête, celui-ci, dans une sorte d'avant-propos daté de Toulouse, le 31 mars 1872, explique la nature et la destination du document<sup>104</sup>:

«Ce mémoire a été fait quelque temps avant la Révolution par un de nos religieux. Quoique les périls actuels de l'observance ne soient pas identiquement les mêmes, nous avons pensé que sa lecture pourrait être de quelque utilité: nous l'avons donc transcrit, en y supprimant certaines longueurs.

Les religieux de la province pourront y trouver un sujet de réflexions salutaires sur la grandeur de leurs devoirs, un motif de

<sup>101</sup> Au Père Jandel, 6 mars 1872 (AGOP XIII, 36086).

<sup>102</sup> Au Père Ligiez, 18 mai 1872 (AGOP XIII, 46100).

<sup>103</sup> On ne sait où.

<sup>104</sup> Sa publication constitue-t-elle un réplique à la réédition de Laberthonie – ou l'inverse? La précision chronologique fait défaut.

consolation en voyant quel amour de l'Ordre animait leurs anciens, une occasion de reconnaissance de ce qu'ils peuvent, grâce à Dieu, pratiquer librement des observances que nos Pères ont si bien comprises, qu'ils ont tant aimées, qu'ils ont si fortement défendues, pour le salut de la Province et la gloire de l'Ordre tout entier<sup>105</sup>»

### *Les Vies des Frères*

Une dernière publication lithographiée, celle des *Vitae Fratrum*, commencée au terme du second provincialat (1869-1873), relève du même dessein. L'oeuvre est moins spécifiquement toulousaine, bien que l'auteur limougeaud, Géraud de Frachet, ait été prieur conventuel et prieur provincial dans le Midi languedocien. Cependant les *Vitae* portent sur le siècle des origines et nombre de récits ont été recueillis dans les couvents de la première province de Provence. Pour remettre sous les yeux des frères un écrit si important à la fois pour l'histoire de l'Ordre mais aussi pour les leçons spirituelles qu'il donne, il fallait disposer d'une copie procurée, de Rome, par le Père Ligiez. Aussi est-ce dans la correspondance de 1873 avec lui que l'on peut suivre l'entreprise:

«Je vous remercie des différentes copies que vous m'annoncez; je les ferai autographier en temps opportun. Nous avons fait des progrès: nous éditons avec vignettes. Vous pouvez faire commencer la copie des *Vitae Fratrum*. Il n'y aurait pas besoin d'attendre qu'elle fût toute transcrite pour commencer l'autographie. Dès qu'il y en aurait plusieurs cahiers de prêts, vous les enverriez au P. Gebhart, maître des novices à St-Maximin<sup>106</sup>; il y a un novice profès<sup>107</sup> qui transcrit d'une manière très claire, il fera ce travail peu à peu. Et, en y joignant un encadrement et des vignettes, nous aurons une oeuvre de luxe<sup>108</sup>» (V, 195).

<sup>105</sup> Le Père Cormier, dans sa correspondance avec le P. Jandel souhaitait, à propos de cet écrit, que l'étude historique se poursuive: «Une étude historique sur ce double mouvement des réformateurs et des opposants serait bien utile, et le simple exposé des faits porterait en lui une lumière sur laquelle on ne se méprendrait pas (6 mars 1872). Il faut du temps et de la réflexion et bien des recherches historiques (3 mai 1872).»

<sup>106</sup> Albert Gebhart (1835-1891), profès à Saint-Maximin le 9 juin 1866, qui avait opté pour la province de Toulouse, a été maître des novices de 1870 à 1880.

<sup>107</sup> Jacques Pradel (1848-1917), selon une lettre au Père Ligiez (AGOP XIII, 46100). À ne pas confondre avec André Pradel.

<sup>108</sup> Au Père Ligiez, 13 avril 1873. Ligiez devait disposer déjà d'une copie, car les explications sur les sources manuscrites, reproduites dans l'avertissement qui ouvre l'édition lithographiée, portent la date du 10 juin 1873.

Dès le mois de décembre 1873, les *Vitae Fratrum* sont en cours de lithographie. Compte tenu de l'ampleur de l'ouvrage, ce n'est que le 31 mars 1875 que l'impression touche à sa fin et qu'elle s'achève effectivement le 12 juin suivant. L'oeuvre est tirée à 300 exemplaires<sup>109</sup>, pas encore brochés le 15 mars 1876<sup>110</sup>. Lorsque la page de titre annonce que l'édition est faite à Marseille<sup>111</sup> en 1875, elle devance d'un an la diffusion de l'oeuvre.

L'avertissement latin (*Monitum*) qui précède le texte de Frachet, n'émanant que du prier de Marseille, se fait moins solennel que pour les ouvrages précédents. Bien que le Père Cormier ne soit plus prier provincial, il n'en exhorte pas moins le lecteur à tirer son profit spirituel de la lecture des Vies des Frères. À la manière du livre dont il est question dans l'Apocalypse (10, 9), celui-ci le remplira d'amertume en lui faisant honte de ses propres déficiences par rapport à la ferveur des grands ancêtres, mais il le comblera aussi de douceur en lui donnant l'exemple admirable de leurs vertus.

\* \* \*

De 1865 à 1875<sup>112</sup>, c'est bien le même dessein de se réapproprier la tradition spirituelle de la province de Toulouse, le même désir de se relier à saint Dominique et à sa lignée toulousaine qui ne cesse d'animer le Père Cormier<sup>113</sup>. Ainsi s'explique pourquoi, dès

---

<sup>109</sup> Un peu moins décorés que prévu en 1873: toutes les majuscules sont ornées, quelques vignettes dont deux semblent s'inspirer librement du décor architectural du cloître et du réfectoire de Saint-Maximin) décorent un début ou une fin de chapitre, mais l'encadrement annoncé n'a pas été réalisé.

<sup>110</sup> Tout cela relevé dans les lettres au Père Ligiez (AGOP XIII, 46100).

<sup>111</sup> Où le Père Cormier était alors prier conventuel.

<sup>112</sup> C'est-à-dire durant les deux provincialats successifs du Père Cormier à la tête de la province de Toulouse, le premier commencé le 17 octobre 1865, le second achevé le 24 avril 1874.

<sup>113</sup> Si l'enquête se poursuivait au delà de 1875, il faudrait prendre en considération un autre texte autographié entièrement de la main du Père Cormier: *Résumé d'un votum sur la renonciation aux grades de Maître, de Prédicateur général, etc. dans la Province de Toulouse* (15 pages, s.d.), pour lequel le Père Cormier cherchait de la documentation auprès du Père Ligiez dans une lettre du 6 mars 1880 (AGOP XIII, 46100). C'est à propos de la renonciation aux grades que le P. Cormier écrit au P. Larroca, onze jours avant la fin de son troisième provincialat: «Comme supérieur chargé dès l'origine par le Rme P. Jandel de donner à la province l'impulsion, et d'y faire revivre autant que possible l'ancien esprit, il me semble que mon devoir est de soutenir ce que nos Pères m'ont légué, et que c'est aussi l'intérêt de l'oeuvre à la tête de laquelle j'ai été placé plus de douze ans» (AGOP V, 186/27, fol. 183).

le début, il a déployé tant de zèle afin d'inscrire dans le paysage du Lauragais le souvenir du père des Prêcheurs, pourquoi aussi il s'est tant attaché à connaître l'histoire de l'Ordre dans la France méridionale<sup>114</sup>. Tel se présente le programme de la province de Toulouse, selon son premier prieur: «Nous rattacher autant que possible au passé<sup>115</sup>» (II, 337), par souci de fidélité envers ce qui a précédé, en s'y référant non pas comme à un archétype immuable dont on voudrait restituer une copie archéologique, mais comme à une source jaillissante où l'on entend puiser une ardeur renouvelée.

---

<sup>114</sup> En ce domaine, il demeurait insatiable. «Il y a un travail que je voudrais bien voir fait un jour: l'histoire de toutes les oeuvres de charité dues à nos Pères. Il doit y avoir aussi quelque chose de bien riche et de bien touchant. L'histoire des différentes dévotions qui ont fleuri çà et là (outre les dévotions générales de l'Ordre), soit dans les individus, soit dans les institutions même et les différentes observances serait aussi capable d'édifier» (IV, 90). Au Père Pradel, 17 décembre 1869.

<sup>115</sup> Au Père Jandel, 6 décembre 1867.